

PROTOCOLE SANITAIRE

DE L'ÉCOLE MATERNELLE DE VERNEUIL SUR VIENNE

à compter du 3 novembre 2020

Le présent protocole repose sur les prescriptions émises par le ministère des Solidarités et de la Santé.

RÔLE ACTIF DES PARENTS

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement.

Les personnels doivent s'appliquer les mêmes règles.

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains.

Les accompagnateurs doivent porter un masque et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

LES RÈGLES DE DISTANCIATION PHYSIQUE

l'école maternelle, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents. En revanche, la distanciation ne s'impose pas entre les élèves d'un même groupe (classe, groupe de classes ou niveaux), que ce soit dans les espaces clos (salle de classe, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs.

L'APPLICATION DES GESTES BARRIÈRES

Les gestes barrières doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Le lavage des mains doit être réalisé, a minima, à l'arrivée dans l'école, avant chaque repas, après être allé aux toilettes, le soir avant de rentrer chez soi ou en arrivant chez soi. À défaut, l'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée. Elle se fait sous l'étroite surveillance d'un adulte à l'école maternelle.

Le port du masque est à proscrire pour les élèves de maternelle.

Le port d'un masque grand public est obligatoire pour les personnels et accompagnants en intérieur comme en extérieur.

LA VENTILATION DES CLASSES ET AUTRES LOCAUX

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant les interours, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 2 heures.

LA LIMITATION DU BRASSAGE DES ÉLÈVES

La limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise. En fonction de leur taille, les écoles et établissements scolaires organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau). Cette limitation est d'autant plus nécessaire lorsque la distanciation entre élèves d'un même groupe peut difficilement être respectée (en particulier à l'école maternelle).

Cette limitation doit être pleinement opérationnelle au plus tard le 9 novembre 2020.

RÉCRÉATIONS

Les récréations s'échelonnent de 10 h à 11 h 15. Toutes les cours seront utilisées (cour de l'école, préau, cours de l'ALSH). Les groupes classes en récréation seront les mêmes que ceux retenus pour le périscolaire.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

L'entrée et la sortie des élèves se feront par le **5 rue des écoles**.

Port du masque obligatoire pour pénétrer dans l'enceinte de l'école.

Accès aux classes

Pas de changement :

- les élèves accéderont par la porte extérieure des classes donnant sur la cour en entrée comme en sortie
- sous le préau à la porte d'entrée du bâtiment B pour la classe 5 (Mme Gourcerol)

SANITAIRES

Les sanitaires des deux écoles seront nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

Du savon liquide sera en permanence disponible pour le lavage des mains et des essuies mains papier seront mis en place en remplacement des sèche mains.

NETTOYAGE ET DÉSINFECTION DES LOCAUX

Les locaux seront nettoyés et désinfectés une fois par jour, conformément au protocole sanitaire.

La désinfection des locaux ainsi que celle des surfaces se fera en conformité avec les préconisations du protocole sanitaire et les désinfectants virucides conformes à la norme EN 14476.

Une attention particulière sera portée sur les surfaces et objets fréquemment touchés tels que les poignées de porte et les interrupteurs.

Du gel hydroalcoolique est également disponible dans toutes les salles de classe et de restauration scolaire ainsi que dans tous les espaces périscolaires.

GESTION DE LA RESTAURATION

La cantine maternelle fonctionnera comme habituellement. Toutes les mesures sanitaires et de désinfection seront respectées pendant ce temps de repas et entre les services. Un espace d'un mètre sera respecté entre chaque groupe.

Toutes les mesures sanitaires et de désinfection seront respectées pendant ce temps de repas et entre les services.

Un sens de circulation sera instauré afin que l'entrée et la sortie des enfants se fassent par des accès différents. L'ensemble du personnel sera équipé de gants de masques et de blouses de protection.

GESTION DES TEMPS DE GARDERIE

La garderie sera organisée dans les mêmes locaux qu'habituellement, à savoir dans les salles d'ALSH ainsi que dans la salle de motricité (entrée côté ALSH). Les horaires restent les mêmes avec une ouverture à 7h30 le matin et une fermeture à 18h30 le soir.

Chaque famille devra laisser son enfant à l'entrée. L'accès au bâtiment est interdit aux familles.

Seuls des jeux individuels pourront être proposés aux enfants. Les jeux collectifs, de ballons et de contact seront limités dans la mesure du possible.

Les ATSEM et le personnel municipal veilleront au respect des mesures barrière et de distanciation sociale par les enfants. Les groupes de classe définis par l'équipe pédagogique seront maintenus sur les temps périscolaires.

CAS SUSPECT OU AVÉRÉ

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc...

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'élève dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un

appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière. L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif

- Le directeur informe les services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte

Conduite à tenir

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.